



NATIONS UNIES

JUN 27 1980

CONSEIL
DE TUTELLE

UN/EA COLLECTION

Distr.
GENERALE

T/PET.10/162

24 juin 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION EMANANT DE MARY BAKER ET DE MARY O'DONOGHUE, CHRISTCHURCH
CATHOLIC COMMISSION FOR JUSTICE AND DEVELOPMENT, CONCERNANT LE
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

CHRISTCHURCH CATHOLIC COMMISSION FOR JUSTICE AND DEVELOPEMENT
(incorporating Catholic Overseas Aid)

10 juin 1980

La Christchurch Catholic Commission for Justice and Development (Commission catholique de l'église du Christ pour la justice et le développement) est profondément attachée à la défense de la paix.

L'église catholique ne cesse d'affirmer avec de plus en plus d'insistance depuis quelques années le caractère immoral de la guerre mondiale et des préparatifs de guerre. Prenant la parole devant l'Organisation des Nations Unies en 1965, ^{1/} Sa Sainteté le pape Paul VI avait lancé l'appel suivant : "Laissez tomber toutes les armes de vos mains". Il avait également déclaré : "Le développement passe par le désarmement" et "Alors que tant de gens ont faim, que tant de familles souffrent de la pauvreté ... la course aux armements sous quelque forme que ce soit devient un scandale intolérable. Nous sommes conscients qu'il est de notre devoir de dénoncer ce scandale".

Nous souhaitons réaffirmer ces principes de notre foi et les appliquer à la situation des Palaos. En conséquence, nous approuvons le projet de résolution suivant, adopté par la Conférence tendant à faire du Pacifique une zone exempte d'armes nucléaires qui s'est tenue à Hawaii en mai 1980.

"Nous soussignés, délégués de la Conférence tendant à faire du Pacifique une zone exempte d'armes nucléaires, qui s'est réunie à Hawaii du 10 au 18 mai 1980 et originaires de nombreuses îles et pays riverains du Pacifique, exprimons notre appui total au peuple des Palaos, qui a adopté

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, séances plénières, vol. I, 1347ème séance, par. 15 à 49.

à une écrasante majorité (92 p. 100), le 9 juillet 1979, un projet de constitution visant à protéger et à conserver le territoire pour le bénéfice de sa population et à garantir que les Palaos ne deviendront pas une base militaire étrangère.

Nous exigeons que le Gouvernement des Etats-Unis reconnaisse le droit du peuple des Palaos à l'indépendance, à la libre disposition de son territoire et au contrôle de ses destinées et qu'il renonce à ses efforts en vue d'empêcher le peuple des Palaos d'exercer son droit à l'auto-détermination.

Nous nous déclarons profondément préoccupés par les preuves qui nous ont été communiquées de l'intention du Gouvernement des Etats-Unis d'annexer purement et simplement, à des fins militaires, sans payer de redevances ou autres contreparties, 33 000 acres de terrain aux Palaos."

Au nom de la paix, nous vous demandons d'examiner la présente résolution avec la plus grande attention.

Nous vous demandons justice au nom du peuple des Palaos.

Veillez agréer, ...

Pour le Comité de la paix,
Christchurch Catholic Commission
for Justice and Development,

(Signé) Mary BAKER

(Signé) Mary O'DONOGHUE